

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2026-180
Elections municipales des 15 et 22 mars 2026
Présidence des bureaux de vote

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale
Vu l'arrêté préfectoral n°2021- 3138 instituant les bureaux de vote dans la commune du Kremlin-Bicêtre, à compter du 01/01/2022,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Pour le scrutin des 15 et 22 mars 2026, la présidence des seize (16) bureaux de vote de la Commune sera assurée suivant le tableau ci-dessous :

Centre de Vote n° 1 - Mairie - Place Jean Jaurès

Bureau n° 1 : **Jean-François DELAGE, le Maire**

Centre de Vote n° 2 - Espace André Maigné - 18bis, rue du 14 Juillet

Bureau n° 2 : **Laurent GIRIER, conseiller municipal (1^{er} tour) /Jonathan HEMERY, 10^{ème} maire-adjoint (2^{ème} tour)**

Bureau n° 3 : **Véronique GESTIN, 4^{ème} maire-adjointe**

Bureau n° 4 : **Catherine FOURCADE, 7^{ème} maire-adjointe**

Centre de Vote n° 3 - Ecole Jean ZAY - Rue Rossel

Bureau n° 5 : **Corinne BOCABEILLE, 11^{ème} maire-adjointe**

Centre de Vote n° 4 - Club Antoine Lacroix - 84^{ter}, avenue de Fontainebleau

Bureau n° 6 : **Frédéric RAYMOND, premier maire-adjoint**

Bureau n° 7 : **Sidi CHIAKH, 3^{ème} maire-adjoint**

Centre de Vote n° 5 - Ecole Charles Péguy - 3bis, rue de Verdun-Lazare Ponticelli

Bureau n° 8 : **Enrica SARTORI, conseillère municipale déléguée**

Bureau n° 9 : **Geneviève ETIENNE, 9^{ème} maire-adjointe**

Bureau n° 10 : **Anissa AZZOUG, 2^{ème} maire-adjointe**

Centre de Vote n° 6 - Ecole Maternelle Robert Desnos – 3/7 rue Paul Lafargue

Bureau n° 11 : **Ibrahima TRAORE, 12^{ème} maire-adjoint**

Centre de Vote n° 7 - Ecole Maternelle Pauline Kergomard - 10, rue Benoît Malon

Bureau n° 12 : Fatoumata THIAM, 13^{ème} maire-adjointe

Centre de Vote n° 8 - Centre Social - 25 bis-29 avenue Charles Gide

Bureau n° 13 : Annie PARIS, conseillère municipale déléguée

Centre de Vote n° 9 - Ecole Primaire Benoît Malon - 2, rue Jean Mermoz

Bureau n° 14 : Brigitte BRICOUT, conseillère municipale déléguée

Bureau n° 15 : Patrick AOUDAY, 5^{ème} maire-adjoint

Centre de Vote n° 10 - Ecole Maternelle Mohamed Mégrez - 45bis, rue du Professeur Bergonié

Bureau n° 16 : Jacques HASSIN, 8^{ème} maire-adjoint

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- et notifié aux intéressés pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 04 mars 2026

Le Maire,



Jean-François DELAGE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20260304-2026-180-AR
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026